

Rougemont Rentrée 2025-2026



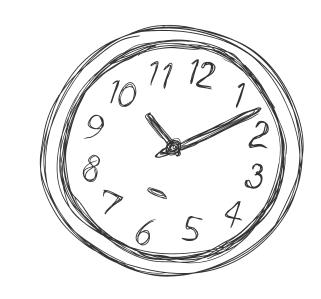








HORARES



Périscolaire
Restauration scolaire
de 7h30 à 18h30

mercredis
de 7h30 à 18h30
plusieurs tranches
horaires sont
proposées

Vacances scolaires

9h - 17h

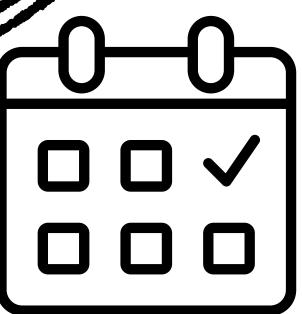
Accueil possible

de 8h à 9h

et de 17h à 18h

La 2ème semaine des Vacances d'octobre, de février, d'avril et 3 semaines en juillet

La Tère semaine d'octobre, de février, d'avril et la dernière d'avril et la dernière d'avril les enfants a Clerval d'aout, les enfants à clerval d'avril et la dernière de la clerval d'avril et la clerval d'avril et





TARIFS

	QF1: 0-8	800	QF2: 801-999	QF3: 1000-1499	QF4: 1500 et +
Périscolaire matin 7h30-8h30	1.41 €		1.60€	1.79€	1.98€
Restauration scolaire	5.10€		6.26€	6.53€	6.84€
Périscolaire soir1 16h-17h	1.41€		1.60€	1.79€	1.98€
Périscolaire soir2 17h-18h	1.41€		1.60€	1.79€	1.98€
Périscolaire soir3 18h-18h30	0.18€		0.81€	0.90€	0.99€
MERCREDIS		QF1: 0-800	QF2: 801-999	QF3: 1000-1499	QF4: 1500 et +
Accueil matin 7h30-9h		1.58€	2.41€	2.68€	2.96€
Matin Sans Repas (MSR) 9h-12h		3.05€	4.12€	4.39€	5.20€
Après Midi Sans Repas (AMSR)13h30-17h		3.59€	4.12€	4.39€	5.19€
Matin Avec Repas (MAR)9h-13h30 Après-Midi Avec Repas (AAR) 12h-17h		6.96€	8.03€	8.30€	9.11€
Journée Complète Avec Repas (JCAR) 9h-17h		7.72€	8.53€	10.94€	12.55€
Journée Complète Sans Repas (JCSR) 9h-11h30/13h30-17h		6.63€	8.22€	8.79€	10.37€ 4
Accueil soir 17h-18h30		1.61€	2.47€	2.73€	3.02€



TARIFS

VACANCES SCOLAIRES (pour une journée)	QF1: 0-800	QF2: 801-1500	QF3: 1501-2499	QF4: 2500 et +
Accueil Matin (Mat1)8h-9h	0.75€	1€	1.50€	2€
Journée Avec Repas (JCAR) 9h-17h	5€	9€	11 €	14.50 €
Journée Sans Repas (JCSR) 9h-11h30/13h30-17h	3€	6€	9€	12.50 €
Accueil soir (soir1) 17h-18h	0.75€	1€	1.50€	2€

Majoration de 15% CCVV

Majoration de 15% CCVV

résidents hors CCVV

FACIURES

Les factures sont envoyées sur le portail famille entre le 1er et le 10 du mois suivant.

Vous disposez de 30 jours pour solder la facture par différents moyen:

- Carte bancaire via le portail famille ou virement <u>en</u>
 <u>priorité</u>
- chèque bancaire à l'ordre des "francas de Rougemont"
 - -Espèces
- -CESU : uniquement pour les frais de gardes (Périscolaire et restauration)
- -ANCV: uniquement pours les vacances

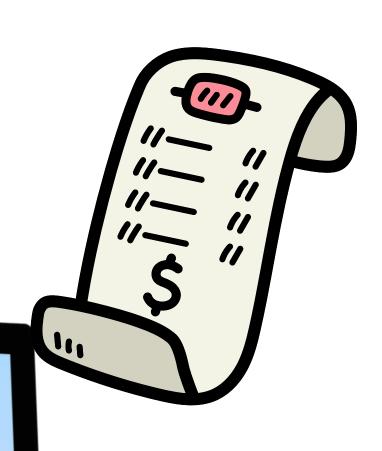


IMPAYES

Pour tout manquement de paiement au bout de 30 jours, une lettre de rappel vous sera adressée. En l'absence de retour, une deuxième lettre de relance est envoyée.

A l'issue de celle ci, nous nous réservons la possibilité de refuser l'accès à votre enfant le temps de la régularisation.

En cas de difficulté financière vous pouvez prendre RDV afin de trouver une solution d'échéancier.





Les plannings du mois suivant sont à compléter sur le portail au 15 de chaque mois, ou sur l'année entière.

En cas de modifications, prévoir des délais:

Restauration Scolaire:

Pour le lundi midi, délai jusqu'au lundi précédent 23h59 Pour le mardi midi, délai jusqu'au mardi précédent 23h59 Pour le jeudi midi, délai jusqu'au jeudi précédent 23h59 Pour le vendredi midi, délai jusqu'au vendredi précédent 23h59

Périscolaire:

Pour le lundi matin et soir : délai jusqu'au mercredi précédent 23h59 Pour le mardi matin et soir : délai jusqu'au jeudi précédent 23h59 Pour le jeudi matin et soir : délai jusqu'au lundi précédent 23h59 Pour le vendredi matin et soir : délai jusqu'au mardi précédent 23h59

mercredi:

Pour le mercredi, délai jusqu'au mercredi précédent 23h59 Pour l'accueil matin et soir le mercredi, délai jusqu'au lundi précédent 23h59

Chaque demande
doit être validée.
Sans confirmation
par mail, votre demande
n'est pas prise
en compte

Attention de bien réserver chaque tranche horaire souhaitée



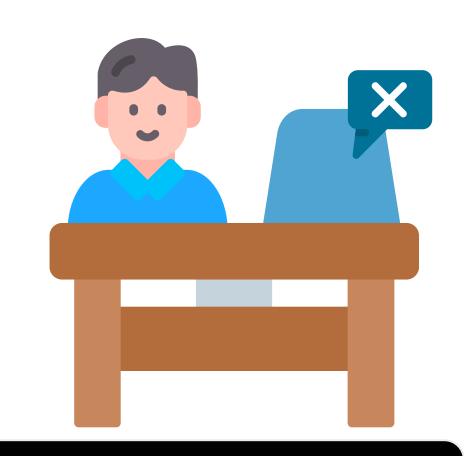
ABSENCES

Si votre enfant est absent, merci de prévenir avant l'heure de prise en charge.

Le périscolaire matin et/ou soir n'est pas facturé <u>SI</u> l'absence à été signalée.

Même avec un certificat médical, la restauration scolaire sera désormais facturée.





Une absence NON SIGNALEE ou HORS DELAI est facturée.

INSCRIPTION

La Fiche de Renseignements duement complétée

La copie du carnet de vaccinations à jour

L'assurance scolaire

Le numéro d'allocataire CAF/MSA et la notification de votre quotient (sans ces éléments le tarif de la tranche la plus haute sera appliquée

Le Projet d Accueil Individualisé (PAI) + traitement de l'enfant avec ordonnance du médecin pour l'année scolaire en cours

La notification MDPH

Les factures de l'année scolaire 2024/2025 soldées

1 paire de chaussons sauf pour les enfants qui fréquentent UNIQUEMENT la restauration au collège Nécessaire de sieste pour le mercredi et les vacances

(dans un sac noté au nom de l'enfant)

9

е